

Rapport de la Commission technique chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Stella Motta Larrivé : « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité »

Gland, le 23.12.2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique, chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Madame Stella Motta Larrivé intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité », composée de :

Binggeli Steve	GdG ; 1 ^{er} membre et rapporteur
Sicuranza Catherine	GdG
Motta Larrivé Stella	PS-Les Vert·e·s
Hemberger Roger	PLR
Di Felice Maurizio	UDC

s'est réunie le 13 décembre 2022 à 18h30 à la salle Mont-Blanc à Montoly, en présence de Monsieur François Raval, Chef du Service de la population. Monsieur Gérald Cretegn, Municipal, est excusé pour raison de santé. De même, Monsieur Di Felice, Conseiller communal, ainsi que Madame Motta Larrivé, Conseillère communale, sont excusé·e·s. Madame Stéphanie Larrivée remplace Madame Stella Motta Larrivé.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient Monsieur Raval pour sa disponibilité et les réponses apportées aux questions.

1. Préambule

Le postulat met en exergue l'impact négatif des chats domestiques sur la biodiversité, tout en rappelant les responsabilités des propriétaires ainsi que les pistes de solutions existantes.

- Il y aurait plus de 1.5 million de chats sur le territoire national et leur nombre serait en constante augmentation. Cette prolifération pourrait notamment s'expliquer par le fait que leur identification n'est pas obligatoire et que la majorité des chats ne serait pas stérilisée.
- Les chats chassent des millions de souris, papillons, oiseaux et reptiles chaque année en Suisse. Cette prédation a un impact négatif sur la petite faune, déjà passablement vulnérable du fait de la réduction de son habitat, des pesticides et de l'activité humaine en général.
- De nombreuses solutions existent pour réduire l'impact de la prédation des chats sur la biodiversité, comme la stérilisation ou le maintien à l'intérieur du domicile.

Basé sur ces constats, le postulat demande à la Municipalité d'organiser un recensement des chats sur le territoire de la commune, préconiser leur identification et promouvoir des campagnes de

stérilisation. Ensuite, il demande de créer un outil participatif pour recenser la biodiversité urbaine. Enfin, il demande de proposer des solutions pour favoriser une meilleure cohabitation entre les chats et la petite faune, ainsi que de sensibiliser les propriétaires au sujet de l'impact de leur félin sur la biodiversité.

2. Exposé

2.1. Résumé de la réponse de la Municipalité

Dans sa réponse, la Municipalité rappelle qu'aucune législation fédérale ou cantonale ne permet d'imposer de manière systématique l'identification ou la stérilisation des chats. Tout au plus, les détenteurs d'animaux doivent prendre les mesures que l'on peut raisonnablement exiger d'eux afin d'empêcher une reproduction excessive de leurs animaux.

Par ailleurs, la Municipalité ne constate pas la présence de groupes de chats errants ou abandonnés sur son territoire. La Direction cantonale des affaires vétérinaires, la Société vaudoise de protection des animaux et la section de Nyon de la Société de protection des animaux sont unanimes sur le fait que la situation est saine dans le canton de Vaud en général et dans la ville de Gland en particulier.

Ceci-dit, plusieurs associations œuvrent pour informer les détenteurs de chats sur les avantages d'une castration et d'une identification par puce électronique. De même, certaines associations de protection des animaux mènent des actions ciblées pour aider à la capture de chats errants dans le but de le faire stériliser lorsque des citoyen-ne-s constatent des attroupements de chats errants.

La Municipalité observe de surcroît que des projets de recensement de la faune existent, tant au niveau national que local. Certains de ces projets proposent des outils en ligne qui permettent à tout un chacun de reporter ses observations d'animaux sauvages. Il serait ainsi possible de mettre en avant ces outils participatifs ainsi que des éléments de sensibilisation à l'impact des chats sur la biodiversité, par exemple sur le site Internet de la Ville.

En somme, la Municipalité estime que le législateur a déjà traité les thèmes concernant l'identification et la stérilisation des chats. Des actions sont menées par des organismes associatifs tant pour stériliser les chats, que pour sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques ou agir en cas de problème avéré de chats errants.

2.2. Réponses aux questions des membres de la Commission technique

- Comment peut-on déduire qu'il n'existe pas de problème de chats errants alors qu'il n'existe aucune statistique, ni recensement ?

Il n'y a simplement pas d'observation d'attroupements de chats de la part des autorités. Or, les attroupements signifient normalement que les chats sont de la même famille ou qu'ils forment une sorte de meute. Autrement, les chats tendent à rentrer chez leur propriétaire séparément. Partant, l'absence d'attroupement suggère qu'il n'y a pas de problème, même si nous ne possédons pas de statistiques précises.

- La Ville peut-elle créer un outil de recensement de la biodiversité ?

Il y a peu d'information provenant de recensements menés par les autorités cantonales. Toutefois, la Municipalité a constaté que des associations ont développé des outils de recensement. Elle a essayé d'entrer en contact avec certaines de ces associations à plusieurs reprises pour obtenir des informations. Malheureusement, les tentatives de contact sont restées infructueuses.

- Que propose la Municipalité pour sensibiliser la population à l'impact des chats sur la biodiversité ?

Il est envisagé de créer une page Internet. Des bonnes pratiques pourraient être mentionnées sur ces pages, comme c'est le cas dans le cadre de la charte des jardins.

3. Vœux

La Commission émet les vœux suivants :

- Publier un article chaque printemps dans Gland Cité pour sensibiliser les propriétaires de chat sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire l'impact de leur animal sur la biodiversité ;
- Adhérer à des plateformes menant des actions de sensibilisation visant à promouvoir la biodiversité, ainsi qu'à recenser la faune.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les réponses de la Municipalité

Signatures des membres de la Commission

Binggeli Steve, 1 ^{er} membre et rapporteur
Sicuranza Catherine
Motta Larrivé Stella
Hemberger Roger
Di Felice Maurizio